

I - NOTE SUR LES RISQUES NATURELS

Le télésiège de l'Homme de Pierre sera construit dans un secteur équipé du domaine skiable.

Le Maître de l'Ouvrage possède une bonne connaissance de ce secteur et des risques présents.

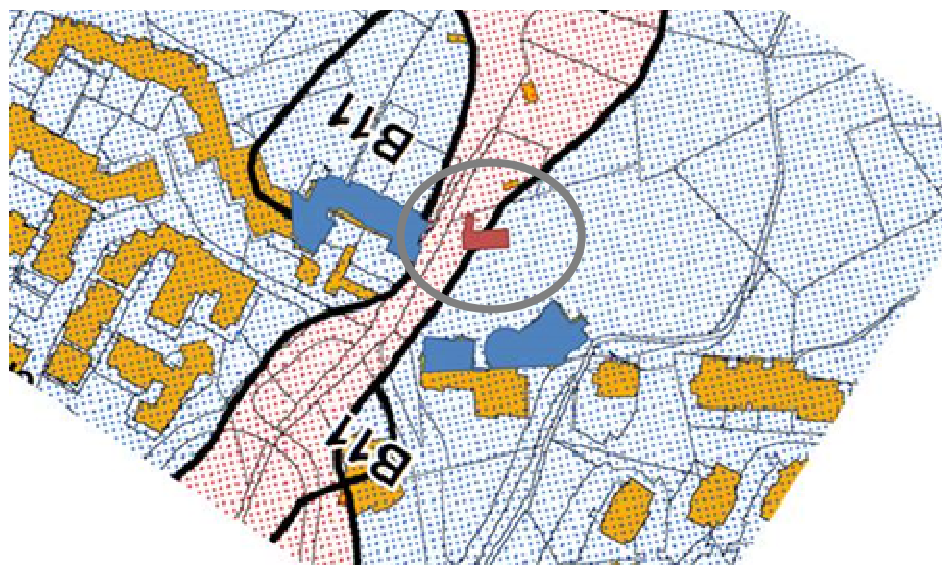
Avalanches

Le risque d'avalanche est présent sur le tracé du télésiège de l'Homme de Pierre, néanmoins le risque est très limité.

L'étude effectuée par le cabinet TORAVAL fournit les données techniques qui seront prises en compte pour le dimensionnement des ouvrages implantés dans la zone concernée par le risque.

Risques torrentiels

La gare de départ est située en partie sur la zone Rouge et la zone bleue telle qu'elles sont définies dans le PPRN ; cette zone rouge R14 concerne l'aléa torrentiel du chenal et des berges du Chalps.



Le PPRN ne s'applique pas aux remontées mécaniques : cf extrait ci-dessous

ACTIVITES, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS NON REGLEMENTES PAR LE PRESENT PPR

Les activités, constructions et travaux suivants ne sont pas soumis aux règles prévues dans le présent règlement, sauf mentions particulières dans le règlement des zones :

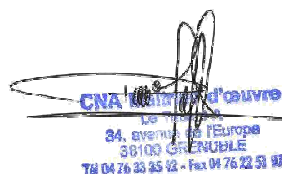
- Les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques soumises à autorisation au titre de l'article L472-1 du code de l'urbanisme, à l'exception des bâtiments (gares de télécabines, chalets, toilettes...) qui sont soumis aux règles fixées par le PPR ;

Pour le télésiège de l'Homme de Pierre seule la partie arrière des ensembles mécaniques de la station aval empiète sur la zone rouge.

Stabilité des sols, glissement de terrain et chutes de blocs

Cf rapport Arcadis

Fait à Grenoble, le 26/07/2019



CNA
24, avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Tél 04 76 33 35 32 - Fax 04 76 22 51 97

Station de Risoul	Note sur les risques naturels – RIS_153716
Télésiège de l'Homme de Pierre	2/2